

NOTE DE CADRAGE SYNTHETIQUE GUICHET DE FINANCEMENT RIE / RCE

DESCRIPTION DE LA RÉPONSE ATTENDUE

- Le projet doit répondre aux critères de pertinence, de qualité et de coûts définis en infra ;
- Proposer un dispositif et un contenu de formation adaptés et de qualité, pour répondre aux besoins recensés ;
- Le projet devra être conduit sur une période maximum d'une année, à compter de la date de notification d'octroi de financement, si ce délai est dépassé, il y a lieu de demander un avis de non objection (DANO) avant de poursuivre le processus ;
- Le projet cible les salariés qui occupent déjà un poste au sein de l'entreprise ou les jeunes dans le cadre de formation en alternance / apprentissage / pré-emploi ;
- Le montant demandé au FMFP devra être limité au DT disponible au moment de la soumission.

CONTENU DE LA PROPOSITION DE PROJET

Le porteur de projet remplit les fiches de projet proposées par le FMFP dans la plateforme en ligne dédiée. Le cas échéant, les modalités de remplissage en version téléchargeable sont décrites ci-après.

Le porteur de projet pourrait éventuellement solliciter les services d'accompagnement du FMFP dans toute la démarche de formulation du dossier selon les procédures du Fonds.

Néanmoins cela ne peut garantir l'allocation systématique du financement pour le projet, le porteur reste entièrement responsable du contenu et de sa validation avant son envoi.

La réponse du porteur de projet doit impérativement inclure les points suivants :

Caractéristiques du projet et du porteur

- ☒ L'intitulé du projet
- ☒ Le secteur d'activité concerné (Pour chacune des entreprises associées pour le cas des RCE)
- ☒ La durée du projet
- ☒ L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet
- ☒ L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet en cas de RCE
- ☒ L'identification des prestataires de formation (interne ou externe) et les CVs des intervenants concernés.
- ☒ La part de droit de tirage consenti et mobilisé par chaque entreprise dans le cadre du projet de type RCE.

Enjeux

Le porteur décrira le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins :

- ☒ Apporter une solution, en termes d'accroissement des compétences, aux évolutions du marché du travail ;
- ☒ Réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification
- ☒ Accroître la capacité des employés de l'entreprise ;
- ☒ Permettre à tous les futurs formés d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à leur évolution professionnelle.



En partenariat
avec



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE FORMATION (RIE / RCE)

- ☒ Types de formation éligibles : en situation de travail, interne, externe, en alternance, à distance
- ☒ Contenu attendu : Intitulé, durée, secteur, entreprises impliquées, CVs des formateurs, description des bénéficiaires (âge, genre, statut)
- ☒ Modalités de mise en œuvre à décrire : programme, moyens humains/matériels, suivi, évaluation, cahier des charges

VARIANTES DE LA REQUETE INDIVIDUELLE (RIE)

- ☒ RCE (Requête Collective d'Entreprise) : mutualisation de droits de tirage avec contributions et participations obligatoires de chaque entreprise du consortium.
- ☒ Requête Urgente : besoin imprévu et critique, limité à 2/an, avec justification obligatoire

CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE QUALITE

- ☒ Pertinence : lien avec activité, poste, normes, productivité
- ☒ Qualité : réalisme, approche pédagogique, qualification des formateurs, évaluation pré/post-formation.
- ☒ Coûts admissibles (plafonnés) :
 - Jusqu'à 40 000 Ar/h/participant (compétences Transversales et Softs)
 - Jusqu'à 70 000 Ar/h/participant (compétences techniques)

La variation des coûts selon cette grille sera appréciée selon les critères de qualité précisés plus haut et en tenant compte des références du marché.

PROCEDURE DE SOUMISSION



MODALITÉS ET FRÉQUENCE DE SOUMISSION :

Soumission possible à tout moment



INSTRUCTION EN 30 JOURS,

- ☒ Notification,
- ☒ Contractualisation
- ☒ Paiement en 2 tranches



DÉBUT DE FORMATION PRÉVISIONNEL :

Un mois après soumission (fin de bimestre).

CANAUX DE SOUMISSION

- ☒ Par email : projetsdeformation@fmfp.mg
- ☒ Dépôt physique ou sur la plateforme numérique FMFP

Aucune formation préalablement débutée avant la notification officielle ne fera l'objet de « remboursement »

ACTIVITES ET DISPOSITIFS NON ELIGIBLES

Voici les formations ou activités expressément exclues du financement par le FMFP :

- ☒ Formations sans lien direct avec l'activité de l'entreprise ou le poste visé
 - Aucun rapport avec le poste occupé ou les attributions futures du participant
 - Aucun impact attendu sur la productivité immédiate
 - Hors cadre des normes et réglementations liées à l'activité
- ☒ Activités "grand public" : séminaires, conférences, conventions, ateliers
 - Ateliers, séminaires, conventions, conférences
 - Nombre trop élevé de participants ne permettant aucun suivi individuel d'acquisition de compétences
- ☒ Coaching individuel
 - Absence de critères d'évaluation mesurables
 - Aucune garantie d'acquisition de compétences directement applicables.
- ☒ Activités de "bien-être" sans lien avec l'apprentissage :
 - Team building, benchmarking, voyage d'étude, excursions, spa, sports extrêmes, etc.
 - Activités de groupe en plein air à visée bien-être (communication interpersonnelle, boost d'équipe, etc.)
 - Interventions impliquant des animaux sans lien avec les fonctions du participant
 - Activités de type SPA, Jacuzzi, voile, parapente, parachute, etc.

Ces exclusions ne sont pas limitatives : Le FMFP se réserve le droit d'apprécier l'éligibilité d'autres dispositifs au cas par cas.

- ☒ Formations "à la carte" non basées sur un besoin identifié
 - Calendrier et contenu préétablis par le prestataire sans identification préalable de besoins spécifiques à l'entreprise.
 - Offres de formation préfabriquées sans fondement sur un plan de formation.

- ☒ Dispositifs sans diagnostic de besoin interne à l'entreprise

Le FMFP se réserve le droit d'apprécier l'éligibilité de tout dispositif au cas par cas.

Ces restrictions visent essentiellement à garantir l'impact direct, mesurable et professionnalisant des projets financés par le FMFP. Pour toute incertitude ou clarification, contactez la Direction Formation et Insertion (DFI) à projetsdeformation@fmfp.mg